



Contrat leasing automobile

Par **lapierre_old**, le **06/11/2007** à **20:35**

je suis en leasing citroen (credipar). Depuis le début nous n'avons que des soucis (amortisseurs,etriers,freins,regulateur de vitesse,pulseur de climatisation...), citroen decline toute responsabilite bien que connaissant les problemes techniques du vehicule. Avons nous un recours pour que notre concessionnaire nous reprenne le véhicule ou nous l'échange car finalement nous payons des traites s'élevant à 307.80€ par mois pour un véhicule non conforme au bon de commande car ce véhicule NEUF est bourré de défaut technique ? citroen se retranche derriere un contrat d'entretien (que nous payons dans les traites mensuelles) de deux ans supplémentaires a la garantie de base ! de plus, le concessionnaire nous a comptabilisé la reprise de notre véhicule en apport au crédit de financement et non en réduction du prix du véhicule qui doit apparaitre normalement sur le bon de commande de telle sorte à se voir payer le prix sans remise du véhicule par la société de crédit. s'il avait deduit la reprise sur le prix de base du véhicule, nous serions partis sur un crédit plus faible ! est ce légal de la part du concessionnaire ? quels sont nos droits face de tels agissements ?